



Le Conservatoire à Rayonnement Départemental

MUSIQUE ET DANSE

2026-2027

PRÉSENTATION



CONSERVATOIRE
À RAYONNEMENT
DÉPARTEMENTAL

10, Avenue Maréchal Foch
Tél : 04 92 53 25 41
crd@ville-gap.fr - www.ville-gap.fr



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR



Hautes-Alpes
le département

Cette année, le Conservatoire de musique et de danse de la ville de Gap célèbre 80 ans d'histoire, de transmission et d'engagement au service de l'art.

Depuis sa création, il reflète notre objectif : permettre à chacun d'accéder aux pratiques artistiques pour se construire, s'épanouir et partager avec les autres.

Établissement agréé par le ministère de la Culture, notre Conservatoire à Rayonnement Départemental est bien plus qu'un lieu d'apprentissage : c'est un espace vivant où se cultivent l'exigence, la curiosité et le goût, cet amour du beau qui nourrit chaque parcours.

Ouvert à tous les gapençais, il porte haut les valeurs du service public : accessibilité, entraide, émulation et esprit collectif.

Chaque semaine, 35 professionnels diplômés et engagés accompagnent près de 700 élèves dans leur projet artistique. De l'éveil dès la moyenne section de maternelle, jusqu'aux parcours préprofessionnels, chacun trouve sa place pour découvrir, apprendre, progresser, mais aussi créer, interpréter et se révéler.

L'enseignement artistique est avant tout une aventure humaine, faite de partage et d'engagement.

Le Conservatoire joue également un rôle majeur dans la transmission d'un patrimoine culturel. À travers ses nombreuses interventions musicales et chorégraphiques dans les écoles, il participe activement à sensibiliser les plus jeunes et à éveiller en eux le plaisir de la pratique artistique.

Tout au long de l'année, spectacles, concerts, auditions et rencontres viennent rythmer la vie de l'établissement.

Je vous invite chaleureusement à rejoindre cette belle aventure humaine et artistique, à partager ces moments de création, et à faire vivre ensemble une culture accessible.

Retrouvez-nous en face de la gare, à l'entrée du parc de la Pépinière.
Les inscriptions se dérouleront du 1er au 20 juin 2026.

Delphine Rolland,
Maire-Adjointe, chargée de la culture et de l'éducation artistique

Sommaire

Généralités, modalités d'inscription, tarifs...	2
La Musique	4
La Danse	8
Partenariat avec l'Education Nationale	11
Education Artistique et Culturelle	13
Interventions en milieu scolaire	13
La bibliothèque	13
L'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire	14
Le glossaire	15
Contact	16

Conservatoire à Rayonnement de Gap Départemental

> Historique

Depuis sa création en 1946, le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Gap n'a cessé de se développer et ses effectifs de croître. Son but initial était de former des musiciens pour l'Harmonie Municipale (familles instrumentales des Bois, Cuivres et Percussions). Les instruments à Cordes ont fait leur entrée dans les années 1970, suivis par l'enseignement de la danse.

> 2 spécialités : Musique et Danse

> Public : prioritairement les enfants à partir de 4 ans, puis les adultes.

> 700 élèves âgés de 4 à 77 ans accueillis chaque année.

> 484 heures de cours dispensés chaque semaine.

> Un établissement culturel placé sous la tutelle pédagogique du Ministère de la Culture.

> Equipe pédagogique

31 enseignants qualifiés, spécialisés et diplômés.

> Services dédiés

1 directeur

1 référente scolarité

1 référente finances et administration

1 agente d'accueil et de maintenance

1 parothécaire et chargée de communication

> Modalités d'inscription

Pour les anciens élèves : réinscriptions dès mi-mai, via l'extranet du Conservatoire (DuoNET) / Espace Famille.

Pour les nouveaux élèves : pré inscriptions en ligne obligatoire début juin ou mi aout, via le site Internet de la ville de Gap, dans la limite des places disponibles. Vous serez alors admis ou inscrit sur une liste d'attente.

Nous nous rendons disponibles afin de vous aider dans vos démarches.

> La location d'instruments

Le Conservatoire dispose d'un parc d'instruments destinés à la location pour des élèves débutants. Les élèves peuvent également utiliser occasionnellement certains instruments dans le cadre des pratiques collectives. Ils sont proposés en différentes tailles : demi-violon, 8e contrebasse, "saxophone petites mains" etc.

> Les tarifs

Les tarifs annuels d'inscription et de location d'instruments sont fixés pour chaque rentrée scolaire par le Conseil Municipal de la Ville de Gap. Pour permettre à tous les habitants de Gap et Romette d'accéder à un enseignement de qualité quels que soient leurs revenus, les tarifs du CRD sont calculés en fonction du quotient familial CAF ou MSA de chaque famille.



La musique

> *Eveil musical et découverte des instruments*

L'éveil musical, qu'est-ce que c'est ? Il s'agit d'un parcours consacré à l'éveil sensoriel et moteur des plus jeunes dès la moyenne section de maternelle (cours de 45 mn).

à partir de 6 ans (CP), un parcours permet aux élèves de découvrir 6 à 9 instruments. (45 mn d'initiation, par groupes de 12 ; 30 mn de découverte des instruments, par groupes de 2).

> *Les disciplines enseignées*

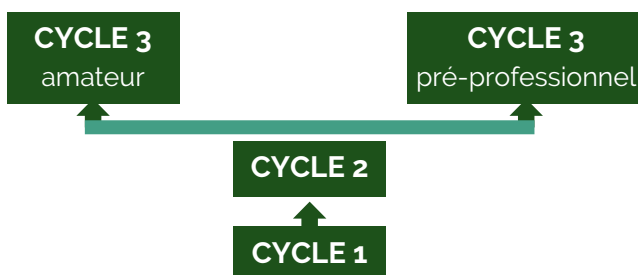
Instruments

- **Cordes** : violon, alto, violoncelle, contrebasse.
- **Bois** : flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone.
- **Cuivres** : trompette, cor, trombone, tuba.
- **percussions** : batterie, marimba, xylophone, timbales etc...
- **Polyphoniques** : guitare, piano.
- **Musique ancienne** : flûte à bec, violon baroque, violoncelle baroque, clavecin, basse continue.

Voix : chœurs (enfants, ado, adulte) - chant lyrique (à partir de 15 ans)

> *Le parcours études*

Conformément aux directives du Ministère de la Culture, le parcours d'études est structuré en trois cycles d'une durée de 3 à 5 ans chacun.



Accessible à partir de la classe de CE1, il regroupe trois axes complémentaires :



1. La pratique instrumentale ou vocale individuelle

- **Cycle 1** = 30 mn

Période d'initiation durant laquelle le choix de la discipline doit être confirmé. Les méthodes de travail efficaces et les bases instrumentales sont acquises progressivement.

- **Cycle 2** = 45 mn

Période d'approfondissement qui conduit à l'autonomie. L'élève assimile une culture musicale étendue.

- **Cycle 3** = 1h

En fonction des objectifs personnels et de ses possibilités, l'élève a le choix entre deux orientations :

- > certification "amateur" : préparation du Certificat d'Etudes Musicales.
- > diplôme "pré-professionnel" : préparation du Diplôme d'Etudes Musicales.

2. La Formation Musicale (FM)

Cours consacré à l'enseignement des fondamentaux de la musique : développement de l'oreille musicale (écoute, chant, rythme, codage....).



3. La pratique instrumentale ou vocale collective

La pratique collective est obligatoire. Expérience formatrice, elle favorise la cohésion et encourage l'écoute active, essentielle pour jouer en harmonie.

› *Zoom sur les pratiques collectives*

Les pratiques collectives ne sont pas réservées au parcours études. Elles sont également ouvertes aux musiciens (quel que soit leur âge) qui souhaiteraient uniquement pratiquer en groupe.

Pratiques collectives dirigées :

Ensembles à vents (1er et 2e cycle), Ensembles à cordes (1er et 2e cycle), Ensemble orchestral Versatiles, Orchestre d'Harmonie, Ensemble de guitares, Chœurs du Conservatoire (enfants, ados, adultes)

Pratiques collectives non dirigées : Atelier jazz, Atelier Grupetto, Musique de chambre, Atelier d'improvisation, etc.



› *Autres cours :*

- **Musique Assistée par Ordinateur.**
- **Histoire de la musique.**
- **Parcours adultes :** Adulte débutant ou reprenant (selon les places disponibles) : 5 années maximum d'apprentissage d'un instrument.
- **Les adultes** désireux de poursuivre au-delà peuvent, après validation du premier cycle, intégrer un deuxième cycle avec les adolescents.
- **Formation Musicale (FM) adultes, Formation musicale chanteurs.**

La danse

Les disciplines chorégraphiques enseignées au Conservatoire visent à développer la qualité expressive et le sens artistique des élèves.

> Deux esthétiques sont proposées

- Danse classique
- Danse contemporaine

> Eveil et initiation chorégraphique

Un parcours consacré à l'éveil sensoriel et moteur des plus jeunes dès la moyenne section (cours de 45 mn). A partir du CP, initiation aux mouvements fondamentaux qui se retrouvent dans toutes les techniques de danse classique et contemporaine (cours d'1h).

> 1er Cycle (à partir de 8 ans)

Un deuxième studio de danse, inauguré en novembre 2024, permet la mise en place d'un double cursus classique/contemporain dès le 1er cycle. Le volume horaire dans les deux disciplines est alors équivalent.

> en quatre années.

> danse classique = 1h à 2h15

> danse contemporaine = 1h à 2h15

> formation musicale danseurs = 45mn

> 2e Cycle

À partir du 2e Cycle (11 ans min), les élèves choisissent leur discipline dominante : danse classique ou danse contemporaine ou double-dominante (danse classique et contemporaine).

> en quatre années.

> discipline dominante = 3h

> discipline complémentaire = 1h30

> double-dominante = 3h + 3h = 6h



> *Pratiques créatives*

À partir de la fin du premier Cycle, les élèves sont sensibilisés et formés aux différentes pratiques de création chorégraphique, d'abord de manière facultative, puis obligatoire.

Deux ateliers sont proposés :

- **Pratique Créative - option Spectacle** : création de plusieurs chorégraphies qui seront intégrées au spectacle de fin d'année.
- **Pratique collective - option Fédération Française de Danse (FFD)** : Travail sur une chorégraphie thématique, présentée aux rencontres chorégraphiques de la FFD. L'occasion pour les danseuses et danseurs de rencontrer des chorégraphes de renom, de danser dans des salles variées (souvent scènes nationales) etc.



> *Autres disciplines (pratiques collectives non-dirigées) :*

- Barre au sol adulte
- Danse contemporaine adulte

Partenariat *avec* l'Education Nationale

> *Classes Tempo*

Le CRD, en partenariat avec l'Education Nationale, propose à des enfants de la 6ème à la 3ème des collèges **Centre** et **Mauzan** d'intégrer des **Classes "TEMPO"** dans lesquelles ils peuvent concilier enseignement général et musical dans le temps scolaire.

Pour suivre, au Conservatoire, les cours de formation musicale et d'instrument, **les élèves** sont libérés le **mardi après-midi** et/ou **jeudi après-midi**.

L'admission dans ces classes se fait à la demande des élèves sans examen d'entrée, ni de niveau spécifique, mais avec l'obligation d'être inscrit au sein d'un parcours études proposé par le Conservatoire.

> *Classes à horaires aménagés : filière voix*

De la même manière, le CRD, en partenariat avec le **Collège Centre**, propose aux collégiens de la 6ème à la 3ème une **pratique renforcée du chant choral** sur le temps scolaire.

Au programme : 5 à 6h d'éducation musicale et de chant choral dispensées par l'enseignant du collège et le professeur du CRD.

Ce parcours est aussi l'occasion pour les collégiens de vivre une expérience de groupe et de renforcer leur confiance en eux.

Calendrier

Pré-inscriptions de janvier à mars.

Auditions d'entrée généralement en mars.

Résultats communiqués à l'issue des auditions.



Au travers des actions portées par les intervenantes en milieu scolaire et les professeurs, le CRD s'associe aux autres structures culturelles de la ville pour faire circuler la culture auprès de tous les gapençais de 0 à 25 ans sur tous leurs temps de vie.

Interventions en *milieu scolaire*

Deux musiciennes-intervenantes en milieu scolaire (DUM-istes) assurent la conduite et la réalisation des projets musicaux au sein des écoles primaires de Gap.

Chaque semaine, les enseignantes du Conservatoire proposent des interventions construites avec les enseignants des classes concernées et en lien avec leur projet d'école. L'approche se fait de manière ludique, à travers l'écoute de courtes pièces musicales, la découverte des instruments et l'apprentissage de chants et percussions corporelles.

La médiathèque du conservatoire

Riche de près de **6 000 partitions**, d'**ouvrages théoriques** sur la musique et la danse, de **CD** et **DVD**, **la médiathèque vous accueille du lundi au vendredi**. Ouverte à tous, elle est avant tout un pôle ressources au service des élèves et des enseignants. Des bureaux et un espace de détente sont à disposition afin de permettre aux élèves de lire ou de faire leurs devoirs entre deux cours. Les plus jeunes y trouveront des livres-CD, des bandes-dessinées, des magazines etc.

La consultation sur place est libre ; le prêt gratuit est ouvert aux élèves et aux professeurs.

Les horaires d'ouverture, définis en début d'année, sont affichés dans les locaux.

L'association *des* parents d'élèves

L'APEC (Association des Parents d'Elèves du Conservatoire) adhérente à la Fédération Nationale des Associations de Parents d'Elèves (FNAPEC) assure la représentation des parents et des élèves dans l'école auprès des autorités et instances de la ville, du département et de la région.

Elle participe aux conseils d'établissement, propose l'assurance de l'élève et de son instrument de musique. Elle organise également des concerts, spectacles, master classes et conférences. Participe au financement de voyages ou autres projets de jeunes musiciens. Tous les parents d'élèves sont cordialement invités à adhérer à l'APEC.

Plus d'informations à contact.apecgap@gmail.com.



Pratique collective dirigée	Choisir une pratique collective dirigée, c'est jouer ensemble sous la direction d'un chef. Cela nécessite de contrôler ses initiatives personnelles afin de suivre exactement les indications du chef. On y apprend à s'ouvrir aux autres, à mieux les écouter, pour se fondre dans un son d'ensemble.
Pratique collective non-dirigée	Une pratique collective dite non-dirigée signifie "sans chef d'orchestre" : il s'agit de groupes à géométrie variable selon les projets.
Éducation Artistique et Culturelle (EAC)	L'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) a pour objectif d'encourager la participation de tous les enfants et les jeunes à la vie artistique et culturelle, par l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture, une pratique artistique ou culturelle.
Extranet du CRD DuoNET	DuoNET est un système logiciel qui comprend tous les outils de gestion du Conservatoire (suivi pédagogique des élèves, plannings etc.). Chaque famille est invitée à se rendre régulièrement sur son espace personnel.

Contact



04 92 53 25 41



10, avenue Maréchal Foch 05000 Gap



crd@ville-gap.fr



Horaires*
de l'administration du Conservatoire :

- Lundi : 08h30 - 12h / 13h30 - 17h
- Mardi : 08h30 - 12h / 13h30 - 17h30
- Mercredi : 8h30 - 12h
- Jeudi : 08h30 - 12h / 13h30 - 16h30
- Vendredi : 08h30 - 12h / 13h30 - 17h30
- Samedi : 08h30 - 12h

*donnés à titre indicatif